

**Commission  
Consultative de la  
Certification  
Professionnelle**

**RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITE**

**2015**

## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE.....	3
1.1.	Son rôle.....	3
1.2.	Sa composition .....	3
2.	LES TRAVAUX DE L'ANNEE 2015.....	5
2.1.	Les réunions.....	5
2.2.	Les dossiers présentes.....	6
3.	LE REPERTOIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE.....	6

# 1. PRESENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

## 1.1. SON ROLE

La commission consultative de la certification professionnelle est consultée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour émettre un avis sur :

- La création de certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie,
- L'inscription au Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) de certificats de qualification professionnel ou d'autres certifications professionnelles que celles de la Nouvelle-Calédonie.

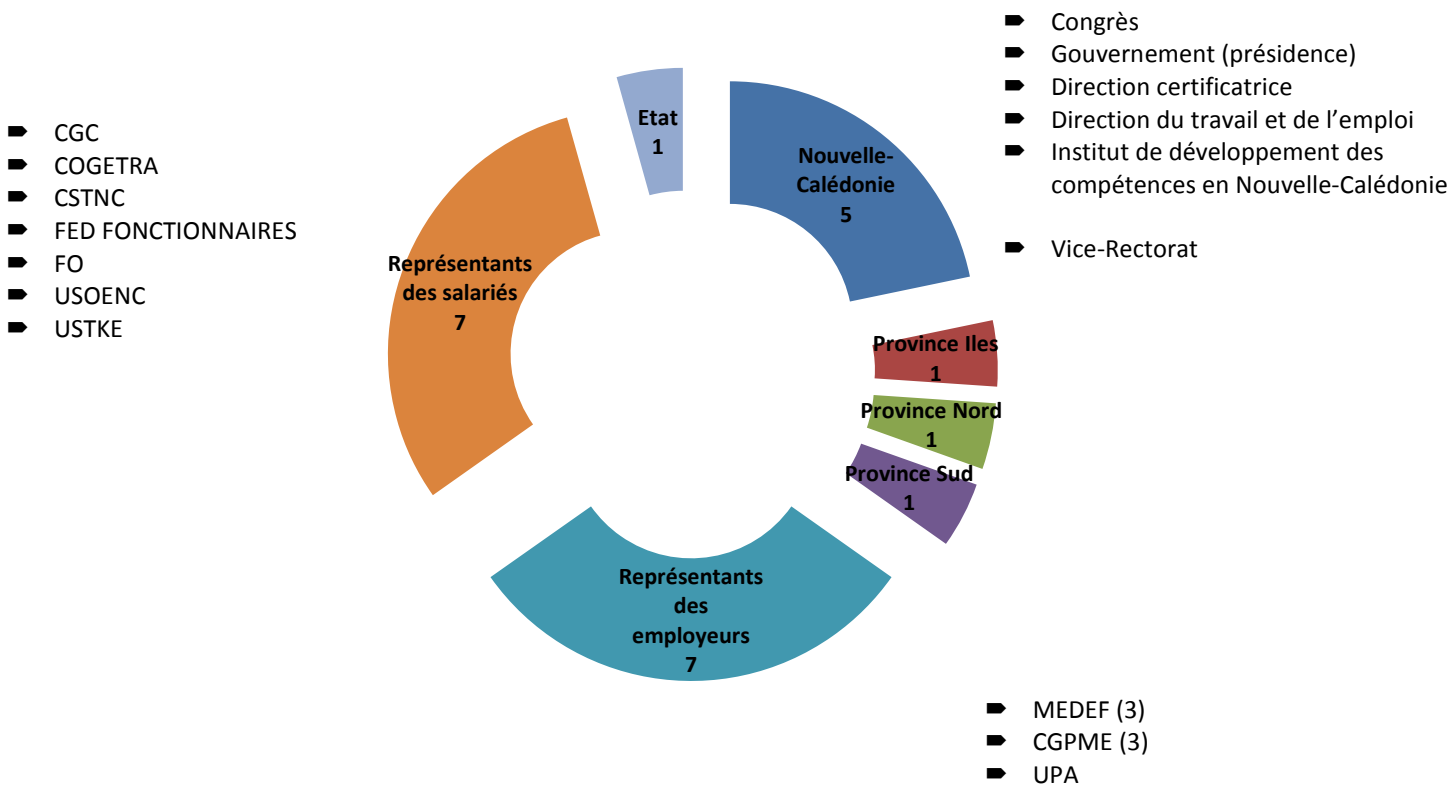
Elle peut également être consultée sur d'autres sujets portant sur le cadre ou la mise en œuvre de la certification professionnelle en Nouvelle-Calédonie :

- Evolution des textes législatifs et réglementaires en la matière,
- Mise en œuvre des certifications par la voie de la VAE ou de la formation,
- Etc...

## 1.2. SA COMPOSITION

La commission a vocation à représenter à la fois les collectivités publiques en charge de la formation professionnelle (Nouvelle-Calédonie, provinces et Etat) et les partenaires sociaux représentant de façon paritaire l'ensemble des secteurs professionnels et les salariés.

Elle est aujourd'hui composée de 23 membres<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Article 13 de la délibération n° 39/CP du 29 novembre 2006

S'agissant des représentants des employeurs et des salariés, ceux ont été désignés par arrêté du gouvernement n° 2013-2955/GNC du 22 octobre 2013<sup>2</sup> pour un mandat de 5 ans venant donc à échéance en octobre 2018.

La liste des membres au 31/12/2015 est la suivante :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>Représentant les institutions</b>		
<b>Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie</b>	Monsieur Jean-Louis <b>d'ANGLEBERMES</b> , Membre du gouvernement chargé de la formation professionnelle ou son représentant	
<b>Congrès de la Nouvelle-Calédonie</b>	Madame Caroline <b>MACHORO-REIGNIER</b>	Non désigné
<b>Province des Iles Loyautés</b>	Madame Maléta <b>QALA</b>	Monsieur Alain <b>SIWOINE</b>
<b>Province Nord</b>	Monsieur Yannick <b>SLAMET</b>	Madame Nadia <b>HEO</b>
<b>Province SUD</b>	Madame Pascale <b>DONIGUIAN</b>	Madame Rusmaeni <b>SANMOHAMAT</b>
<b>Direction du travail et de l'emploi</b>	Monsieur le directeur du travail et de l'emploi ou son représentant	
<b>Vice-rectorat</b>	Monsieur le vice-recteur ou son représentant M. Federico <b>BERERA</b>	
<b>Institut pour le développement des compétences en Nouvelle Calédonie</b>	Madame la directrice l'IDC-NC ou sa représentante, Mme Carole <b>BERNARDIN</b>	
<b>Représentant les employeurs</b>		
<b>MEDEF NC</b>	M. Frédéric <b>CANTIN</b>	M. René <b>LAURENT</b>
	M. Jean-Christophe <b>LANCHON</b>	M. Paul <b>LANIER</b>
	Mme Anne-Françoise <b>FLOCH</b>	Mme Catherine <b>WEHBE</b>
<b>UPA-NC</b>	Mr Jean-Louis <b>LAVAL</b>	M. Dan <b>SAMOKINE</b>
<b>CGPME - NC</b>	M. Xavier <b>BENOIST</b>	M. Claude <b>CHARLOT</b>
	M. Jean-Noël <b>PEZANT</b>	M. Gérard <b>BONIFACE</b>
	M. Patrick <b>BELLENGUEZ</b>	M. Vivien <b>HEQUET</b>
<b>Représentant les salariés</b>		
<b>USOENC</b>	M. Christophe <b>TOGNA</b>	M. Judicaël <b>ESCHENBRENNER</b>
<b>USTKE</b>	M. Jacques <b>WABETE</b>	M. Jean-Gabriel <b>OFFLAVILLE</b>
<b>FSFAOFP</b>	M. Lionel <b>WORETH</b>	Mlle Sandra <b>GOPE</b>
<b>UT/CFE/CGC</b>	M. Christophe <b>COULSON</b>	M. Dominique <b>MANATE</b>
<b>COGETRA/USGCINC</b>	Mme Monique <b>FOUCRIER</b>	M. Philippe <b>DEBIEN</b>
<b>CSTC/FO NC</b>	M. Firmin <b>TRUJILLO</b>	Mme Lisbeth <b>ARMAND</b>
<b>CSTNC</b>	M. Albert <b>QALA</b>	Mme Cécile <b>TAUHIRO</b>
<b>INVITE</b>		
<b>Etat</b>	Monsieur le Haut-Commissaire ou sa représentante, Mme Marie-Laure <b>GIBERT</b>	

<sup>2</sup> Modifié par arrêté n° 2014-2179/GNC du 26 août 2014 et par arrêté n° 2015-1273/GNC du 7 juillet 2015

## 2. LES TRAVAUX DE L'ANNEE 2015

### 2.1. LES REUNIONS

Type d'avis :

- *Projet de création d'une certification de la Nouvelle-Calédonie : avis sur l'intérêt de créer le diplôme et le périmètre de la certification ainsi que sur la composition du groupe de travail chargé de rédiger les référentiels professionnel et de certification ;*
- *Création : avis sur les référentiels professionnel et de certification ;*
- *Enregistrement au RCP-NC : avis sur l'enregistrement des CQP de branche et des certifications autres que celles de la Nouvelle-Calédonie.*

DATE	ORDRE DU JOUR	
	INFORMATION	AVIS
janvier 2015 (CAD <sup>3</sup> )		- Inscription du diplôme de « Responsable de gestion des ressources humaines »
18 mars 2015	- Point sur la création des diplômes des métiers de la sécurité privée	- Création du certificat de spécialisation « aide gérontologique » du diplôme d'accompagnateur d'autonomie de la personne - Projets de création : Capitaine de pêche hauturière et Matelot de pêche hauturière - Inscription du diplôme de « Responsable de gestion des ressources humaines » - Inscription du CQP « Technicien supérieur en maintenance d'engins »
8 juillet 2015	- Présentation du guide de la CCCP - Rapport d'activité 2014 de la CCCP - Bilan de la certification professionnelle en NC en 2014	- Création du diplôme d'agent de sécurité privée qualifié - Inscription du CQP « Technicien supérieur en maintenance d'engins » - Inscription CQP « Assistant Hygiène Sécurité Environnement » - Modification des référentiels de 3 certifications du secteur jeunesse et sports - Modification du référentiel de conducteur de transport routier de personnes
30 sept 2015		- Révision de la délibération n° 39/CP du 29 novembre 2006 relative aux certifications délivrées par la Nouvelle-Calédonie - Modification de l'intitulé de la certification inscrite au RCP-NC « certificat consulaire de technicien de maintenance en électricité et instrumentation »
17 déc 2015	- Transfert de l'activité d'autorité certificatrice à la DFPC - Etat des lieux des projets de création ou de révision de certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2016	- Création du diplôme d'animateur jeunesse - Création du diplôme d'agent de sureté aéroportuaire - Création du diplôme d'opérateur de télé et vidéosurveillance

<sup>3</sup> Consultation à domicile

## 2.2. LES DOSSIERS PRESENTES

TYPE AVIS	TYPE DE DIPLOME	CERTIFICATEUR	INTITULE DE LA CERTIFICATION	NIVEAU	DUREE ENREG	ARRETE GNC
<b>Enregistrement</b>	Autre certification	IPAC (CCI)	Responsable gestion des ressources humaines	II	3 ans	N° 2015-1081/GNC du 23/06/2015
<b>Création</b>	Diplôme Nouvelle-Calédonie	NC	CS Aide gérontologique	/	5 ans	N° 2015-2235/GNC du 20/10/2015
<b>Enregistrement</b>	CQP	Branche Commerce et divers	CQP Technicien supérieur en maintenance d'engins	/	3 ans	N° 2015-2029/GNC du 06/10/2015
<b>Enregistrement</b>	CQP	Branche BTP	CQP Technicien supérieur en maintenance d'engins	/	3 ans	N° 2015-2027/GNC du 06/10/2015
<b>Enregistrement</b>	CQP	Branche Industries Mines extractives	CQP Technicien supérieur en maintenance d'engins	/	3 ans	N° 2015-2031/GNC du 06/10/2015
<b>Enregistrement</b>	CQP	Branche Industrie	CQP Assistant Hygiène Sécurité Environnement	/	1 an	N° 2015-2409/GNC du 10/11/2015
<b>Enregistrement</b>	CQP	Branche BTP	CQP Assistant Hygiène Sécurité Environnement	/	1 an	N° 2015-2033/GNC du 06/10/2015
<b>Création</b>	Diplôme Nouvelle-Calédonie	NC	Agent de sécurité privée qualifié	V	5 ans	N° 2015-2407/GNC du 10/11/2015
<b>Création</b>	Diplôme Nouvelle-Calédonie	NC	Animateur jeunesse	V	5 ans	Arrêté n° 2016-723/GNC du 05/04/2016
<b>Création</b>	Diplôme Nouvelle-Calédonie	NC	Agent de sûreté aéroportuaire	V	5 ans	Arrêté n° 2016-819/GNC du 19/04/2016
<b>Création</b>	Diplôme Nouvelle-Calédonie	NC	Technicien de télé et vidéosurveillance	IV	5 ans	Arrêté n° 2016-817/GNC du 19/04/2016

## 3. LE REPERTOIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

La délibération n° 39/CP du 26 novembre 2006 a créé, à l'homologie de ce qui existe en métropole, le répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) où sont regroupées l'ensemble des certifications délivrées par la Nouvelle-Calédonie ou reconnues par elle.

Il s'agit plus concrètement d'un site Internet accessible au grand public comme aux professionnels de la formation : <http://www.rcpnc.gouv.nc>

Sont accessibles via le site du RCP-NC ;

- La liste des certifications par certificateur et par secteur
- Les référentiels des certifications
- Les statistiques relatives à la délivrance de ces certifications
- Des informations générales sur la certification professionnelle en Nouvelle-Calédonie, dont une rubrique sur le rôle, le fonctionnement et l'activité de la CCCP

La fréquentation du site en 2015 est la suivante :

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2015	150	205	1 400	9 263	260.15 Mo
Fév 2015	137	178	838	6 162	226.27 Mo
Mar 2015	104	112	441	3 043	154.43 Mo
Avr 2015	250	353	1 911	10 826	438.61 Mo
Mai 2015	270	338	1 385	9 301	335.80 Mo
Juin 2015	237	358	4 133	15 449	669.28 Mo
Juil 2015	145	220	1 472	7 973	227.62 Mo
Aoû 2015	70	101	1 241	8 882	153.84 Mo
Sep 2015	100	147	1 434	7 614	153.16 Mo
Oct 2015	118	189	2 290	11 065	259.09 Mo
Nov 2015	128	206	1 884	11 425	291.36 Mo
Déc 2015	118	151	1 075	5 857	163.59 Mo
<b>Total</b>	<b>1 827</b>	<b>2 558</b>	<b>19 442</b>	<b>106 799</b>	<b>3.26 Go</b>
Rappel 2014	2 609	4 545	20 828	117 158	4.96 Go
Var 2015/2014	- 29,97 %	- 43,71 %			

La baisse importante de fréquentation a aussi été constatée sur le site internet de la DFPC.

